FONDATION GENÈVE PLACE FINANCIÈRE
GENEVA FINANCIAL CENTER

Une Place financière compétitive : un atout pour aujourd'hui, un enjeu pour demain

Denis Pittet, Associé-gérant, Banque Lombard Odier & Cie SA
Président de la Fondation Genève Place Financière
Genève, le 27 octobre 2026 - *Seul le texte prononcé fait foi.*

Mesdames et Messieurs,
Chers Journalistes,

Je vous remercie de votre présence à la traditionnelle conférence de presse de la Fondation Genève Place Financière (FGPF). Comme chaque année à la même période, nous sommes ravis de vous rencontrer pour faire le point avec vous sur les enjeux de la place financière genevoise.

***

La compétitivité est devenue un mot que l'on entend partout. A force de le répéter, il risque ne de plus vouloir dire grand-chose. Pourtant, pour la Place financière, la compétitivité n'est pas un slogan. Elle constitue le socle sur lequel repose notre capacité à générer de la valeur. Elle détermine notre faculté à maintenir et créer des emplois, à attirer des capitaux, à développer de nouvelles activités et à continuer de contribuer à la prospérité de la Suisse.

Pour 2026, les résultats de l'enquête conjoncturelle, qui vous seront présentés dans le détail par Edouard Cuendet, sont l'expression d'une place financière genevoise solide et optimiste.

Le secteur financier joue pleinement son rôle de moteur économique. Avec une part de 12,5%, il contribue de manière déterminante au PIB cantonal genevois. Son dynamisme est également illustré par l'évolution de l'emploi. Selon les nouvelles statistiques fraîchement consolidées avec l'Etat de Genève, il génère plus de 40'000 emplois à haute valeur ajoutée, soit une augmentation de 2'000 collaboratrices et collaborateurs par rapport à 2024.

La dernière étude de BAK Economics souligne l'importance du secteur financier au niveau suisse. 5,5% des emplois de l'économie globale sont fournis par l'industrie financière. Grâce à une productivité du travail supérieure à la moyenne, sa part dans l'économie nationale globale en termes de valeur ajoutée s'élève à 8,8%. Le constat est similaire au niveau fiscal : en 2024, la Confédération, les cantons et les communes ont perçus des montants substantiels au titre de l'impôt sur le revenu des salariés et de l'impôt sur les bénéfices des intermédiaires financiers, pour un total de quasi CHF 10 milliards, soit 5% de plus que l'année précédente. Cela correspond à 9,2% des recettes fiscales de la Suisse.

Le secteur bancaire bénéficie aussi d'une bonne réputation auprès de l'opinion publique. C'est ce qu'a révélé le sondage de l'Association suisse des banquiers publié au printemps dernier. Cette enquête souligne en effet que 93% des personnes interrogées considèrent la banque comme le secteur économique le plus important, à égalité avec l'industrie pharmaceutique. Une majorité de Suisses et de Suissesses est clairement convaincue de l'importance du rôle des banques pour l'économie et la société. Leur fiabilité et leur soutien aux PME en matière de financement sont particulièrement appréciés, de même que leur contribution en tant qu'employeurs.

Pour autant, tous ces indicateurs favorables ne doivent pas nous faire croire que notre compétitivité est acquise une fois pour toute.

Les citoyennes et citoyens suisses qui ont participé au sondage de l'ASB estiment que la compétitivité internationale constitue un élément important, voire très important. Leurs réponses laissent penser que les banques helvétiques perdent du terrain en comparaison internationale. Alors que 54% des Suisses considéraient que la place financière suisse était plus compétitive que ses concurrentes en 2015, ils ne sont plus que 27% à le penser en 2025.

Cette évolution de l'opinion n'est pas le seul élément qui doit nous interpeler.

Dans la dernière édition du Global Wealth Report du Boston Consulting Group (BCG), publiée en juin 2026, la Suisse est au coude à coude avec Hong Kong en tête du palmarès des places financières classées selon le volume d'actifs transfrontaliers.

Tous deux ont attiré des fonds privés transfrontaliers à hauteur d'environ 3'000 milliards de dollars. Toutefois, ce chiffre doit être relativisé, car une large majorité des actifs transfrontaliers déposés à Hong Kong proviennent de Chine. Il est dès lors légitime de se demander si Hong Kong demeure vraiment une place financière « offshore ».

La clientèle de la place financière helvétique demeure beaucoup plus diversifiée avec 21% pour le Moyen-Orient et 19% pour les deux Amériques. Cette diversité représente un atout considérable en termes de stabilité et de solidité à long terme.

Ces éléments nous rappellent néanmoins une réalité simple : nous ne pouvons pas nous complaire dans une zone de confort, ignorer les avancées de nos concurrents et, dans le même temps, nous imposer des exigences réglementaires qui vont au-delà des standards internationaux.

C'est pourquoi la compétitivité doit être au cœur du dialogue entre toutes les parties prenantes, en particulier entre les acteurs financiers et les autorités politiques. En effet, notre attractivité se construit autour de trois leviers essentiels :

- La réglementation des marchés financiers
- La promotion de la Place financière
- L'accès au marché européen

Partant, je souhaite aborder ces trois grands enjeux plus en détail avec vous aujourd'hui.

Réglementation des marchés financiers : stabilité, proportionnalité et compétitivité

Un peu plus de trois ans après la reprise de Credit Suisse par UBS, la compétitivité et la stabilité des banques sont plus que jamais au cœur de l'actualité.

Je souhaite d'emblée rappeler un fait avéré : ce n'est pas le manque de fonds propres qui a fait chuter Credit Suisse, mais bien une perte de confiance ayant entraîné des retraits d'avoirs massifs et rapides de la clientèle.

C'est pourquoi il convient d'appréhender le paquet de mesures préconisées par le Conseil fédéral sous l'angle de la stabilité, de la proportionnalité et de la compétitivité.

Ce train de mesures s'articule autour de trois axes :

- Le renforcement des liquidités
- L'élargissement des instruments de lutte contre les crises
- Le renforcement de la prévention

Premièrement, la série de mesures visant à améliorer l'approvisionnement en liquidités est centrale. La Fondation Genève Place Financière approuve l'introduction du « Public Liquidity Backstop » dans le droit suisse ordinaire. Dans l'examen qui a lieu actuellement au Parlement sur le PLB, la déstigmatisation du recours aux liquidités de la BNS est essentielle. En effet, une banque qui doit faire appel, en situation de crise, à notre banque centrale en tant que prêteur de dernier ressort ne doit pas être davantage fragilisée par le simple fait d'avoir recours à ce filet de sécurité.

Si ce recours est perçu comme un signal de faiblesse, il peut alimenter la défiance des marchés et des clients. La déstigmatisation répond donc à un objectif très concret : un mécanisme conçu pour stabiliser une banque en difficulté ne doit pas, devenir un facteur supplémentaire de déstabilisation.

Deuxièmement, la Confédération ne doit pas infliger aux acteurs de la Place financière des désavantages compétitifs qui les affaibliraient en comparaison internationale.

Dans les discussions autour du renforcement des liquidités, la récente proposition de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) d'instaurer une compensation ex ante pour les banques d'importance systémique ayant des activités substantielles à l'étranger serait injustifiée et discriminatoire. Cette nouvelle taxe spéciale ne concernerait qu'UBS et constituerait un « Swiss finish ». Elle est à proscrire !

Une exigence excessive de couverture en fonds propres pour les participations étrangères est un autre exemple qui impacterait la compétitivité de la Suisse. En effet, cette mesure entrainerait des coûts disproportionnés et irait bien au-delà des normes internationales. La mobilisation d'importants fonds propres supplémentaires réduirait le financement des entreprises et les investissements. Concrètement, si une banque doit immobiliser davantage de fonds propres, le crédit devient plus rare et plus cher.

L'impact ne se limiterait pas aux entreprises. Les particuliers seraient également concernés, que ce soit à travers un durcissement des conditions d'octroi de crédit ou des crédits hypothécaires plus coûteux. Ce n'est dons pas seulement la Place financière qui serait touchée, mais l'ensemble des secteurs économiques et de la population. Les objectifs de compétitivité et de stabilité ne seraient donc pas remplis.

Troisièmement, comme l'a relevé la Commission d'enquête parlementaire (CEP), la FINMA a mis en place un mécanisme ayant eu pour effet d'alléger les exigences en matière de fonds propres. Autrement dit, des assouplissements significatifs – que l'on peut assimiler à des dérogations – ont été accordés pendant plusieurs années. La leçon à en tirer est simple : il ne s'agit pas d'ajouter toujours plus de règles ou de durcir excessivement celles qui existent déjà. Il s'agit avant tout de garantir que les règles en place soient appliquées de manière rigoureuse, cohérente et sans exception.

C'est pourquoi, sur la question du renforcement de la prévention, la Fondation Genève Place Financière se montre critique envers un cumul de compétences préoccupant en faveur de la FINMA. Indéniablement, une surveillance efficace renforce la confiance dans la Place financière et contribue à son attractivité internationale. La vraie question est de savoir où se situe la limite.

Une FINMA forte ne doit pas devenir une FINMA toute puissante. Les nouveaux instruments de surveillance doivent apporter une réelle valeur ajoutée à la stabilité financière sans créer de nouveaux risques ou des contraintes disproportionnées. Cela concerne en particulier le prononcé d'amendes et les interventions précoces. Si l'autorité de surveillance intervient trop tôt ou trop fortement dans les activités d'une banque, le risque existe de voir la surveillance elle-même peser sur la capacité des établissements à prendre des décisions entrepreneuriales et à gérer leurs risques. Ici aussi l'objectif doit être clairement défini : la FINMA doit certes être forte dans ses missions tout en étant proportionnée dans ses moyens et pleinement ancrée dans les principes de l'Etat de droit.

Dans ce cadre, nous tenons à saluer les 6 motions parlementaires déposées par la Conseillère nationale Céline Amaudruz au printemps dernier, qui reflètent les préoccupations actuelles de la Place financière vis-à-vis de l'autorité de surveillance. Elles portent sur les points suivants :

- Pas de « naming and shaming » des établissements financiers avant l'entrée en force d'une décision finale ;
- Pour une application stricte du principe de proportionnalité par la FINMA ;
- Pour une FINMA axée sur la prévention plutôt que sur la répression ;
- Mettre fin à la punissabilité de la négligence en matière de communications au MROS ;

- Pour un conseil d'administration de la FINMA composé de professionnels disposant d'une expérience avérée des marchés financiers suisses ;
- Pour une FINMA qui s'exprime dans la langue nationale des établissements assujettis.

Une FINMA au service de la compétitivité de la place financière suisse

Pour être efficace, une réglementation proportionnée et compétitive doit impérativement être accompagnée par une promotion adéquate au niveau international. Dans cet exercice, la Place financière et les Autorités doivent travailler main dans la main.

A l'instar de ses principales homologues étrangères, la FINMA devrait s'engager aux côtés des Autorités fédérales pour la promotion du secteur bancaire et financier helvétique à l'étranger.

Il est en effet frustrant de voir défiler en Suisse des délégations issues notamment du Luxembourg, de Singapour, de Hong Kong et de la City londonienne, qui font une publicité appuyée pour leurs centres financiers, avec la participation active de leurs autorités de surveillance respectives.

Cet appel a été entendu par certains parlementaires, à l'image du Conseiller national Me Vincent Maitre, qui a déposé, en mars dernier, une motion intitulée « La FINMA doit contribuer au renforcement de la compétitivité de la place financière suisse ».

Accès au marché européen : un levier de compétitivité et d'innovation

Venons-en au troisième sujet : l'accès au marché européen.

Ici aussi, la compétitivité est au cœur du débat. D'une part, elle concerne notre capacité à servir une clientèle européenne convoitée par de nombreux centres financiers concurrents. D'autre part, elle touche notre force d'innovation et le développement de nos compétences.

Il y a exactement 25 ans, le peuple suisse plébiscitait les Bilatérales I par un oui à 67,2%. Les bases de la voie bilatérale entre la Suisse et l'UE étaient posées.

Aujourd'hui cette voie sur mesure a connu une nouvelle étape majeure avec le paraphe par le Conseil fédéral des accords négociés entre Berne et Bruxelles en 2024, plus communément appelés Bilatérales III.

En cette période géopolitiquement agitée, l'instabilité représente un poison pour l'économie helvétique et pour sa Place financière en particulier. Dans ce contexte, les Bilatérales III contribuent à définir un cadre stable et pérenne dans nos relations avec notre principal partenaire commercial. Avec ses quelque 450 millions de consommateurs, le marché intérieur européen absorbe aujourd'hui 51% des marchandises exportées par la Suisse, tandis que 72% de nos importations de marchandises proviennent de l'UE.

Certains avancent que la voie solitaire serait une meilleure option, mais l'exemple du Brexit montre le contraire. L'introduction des tarifs douaniers par l'administration américaine illustre également le caractère périlleux d'une telle vision. Penser un seul instant que la Suisse pourrait se passer de ses clients européens est une vue de l'esprit dangereuse ! L'accès au marché européen est donc essentiel pour offrir nos services depuis la Suisse.

Pour la Place Financière, l'équation est simple. Les services financiers ne sont pas inclus dans les Bilatérales III, mais la question de l'accès au marché est abordée dans le dialogue réglementaire entamé entre Berne et Bruxelles depuis l'été 2024. La ratification des Bilatérales III est une condition sine qua non pour poursuivre ce dialogue sur l'accès au marché.

C'est donc avec une attention particulière que nous suivons les discussions qui se déroulent en ce moment au Parlement. La décision du Conseil des Etats, il y a un mois, de soumettre les accords portant sur la « stabilisation » de nos relations avec l'UE à la double majorité des cantons et du peuple complique clairement les chances de succès dans les urnes.

Les éléments institutionnels, tels que la libre circulation des personnes et la participation aux programmes de formation européens, revêtent une dimension cruciale pour la Place financière et l'économie en général.

Premièrement, la libre-circulation des personnes permet de renforcer le vivier de compétences locales. Deuxièmement, une formation et une recherche de pointe sont indispensables au maintien de notre niveau d'excellence. Or, sans acceptation des Bilatérales III, la participation de la Suisse au programme de recherche « Horizon Europe » serait compromise. Le programme d'échange universitaire « Erasmus+ » pourrait subir le même sort.

Il serait paradoxal de vouloir défendre notre compétitivité tout en affaiblissant nous-mêmes l'accès de nos chercheurs, de nos étudiants et de nos entreprises aux réseaux européens dont ils ont besoin pour se développer. Les décisions que nous prenons aujourd'hui ne doivent pas compromettre les opportunités de demain ni les perspectives de toute une génération future.

Il est à espérer que le Conseil national et le peuple sauront faire preuve de pragmatisme et garder à l'esprit l'intérêt de la Suisse à long terme.

Pour répondre à ces trois enjeux – réglementation, promotion et accès au marché – nous nous réjouissons de la mise en place de deux initiatives.

La première est la constitution d'un Groupe de travail externe par le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales. Celui-ci élaborera un rapport à l'attention du Conseil fédéral, consacré aux politiques d'optimisation de la réglementation des marchés financiers. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre des efforts entrepris à l'échelle mondiale pour moderniser et optimiser les réglementations nationales et internationales des marchés financiers.

La seconde est la création d'une coalition entre les places financières de Genève, Zurich et du Tessin pour s'exprimer d'une seule voix. Leurs Gouvernements cantonaux respectifs se sont joints à cet effort et se sont adressés de concert au Conseil fédéral pour qu'il prenne mieux en considération les revendications légitimes de ces trois centres financiers.

***

Mesdames et Messieurs, nous sommes à la veille de décisions qui engageront durablement l'avenir économique de notre pays. La Suisse, ses autorités et, demain, son peuple, sont appelés à se prononcer sur des enjeux qui toucheront directement notre capacité à rester compétitif, à innover et à créer de la valeur dans un environnement international toujours plus concurrentiel.

Sur la réglementation des marchés financiers comme sur l'accès au marché européen, les choix qui seront faits dans les prochains mois auront des conséquences bien au-delà du débat politique du moment et des élections fédérales de 2027.

La FGPF veillera à ce que ces enjeux soient abordés avec pragmatisme et avec une vision à long terme. Car la compétitivité ne se décrète pas. Elle se construit et se gagne chaque jour.

Je vous remercie de votre attention et passe sans plus tarder la parole à Edouard Cuendet, Directeur de la FGPF, qui va présenter les résultats de notre traditionnelle enquête conjoncturelle.